

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2017 À 18 HEURES 30

N° DEL2017_173 : AIDE À L'IMMOBILIER VOL STAHL

L'an deux mille dix sept, le vingt huit septembre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le jeudi 28 septembre 2017 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de monsieur Thierry DUFOUR, 1^{er} vice-président de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Patrice BEDIER

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,

Philippe BONNECARRERE, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Fabien LACOSTE, Dominique SANCHEZ, Odile LACAZE, Patrice BEDIER, Robert GAUTHIER, Muriel ROQUES-ETIENNE, Sarah LAURENS, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Bruno LAILHEUGHE, Jean-Michel BOUAT, Steve JACKSON, Michèle BARRAU-SARTRES, Enrico SPATARO, Elodie NADJAR, Frédéric CABROLIER, Pierre DOAT, Eric GUILLAUMIN, Delphine DESHAIES-GALINIE, Christian CHAMAYOU, Jacques ROYER, Gérard POUJADE, Francis SALABERT, Claude JULIEN, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Hélène MALAQUIN, Michel TREBOSC, Jean-Paul RAYNAUD, Robert AZAIS, Blandine THUEL, Michel MARTY, Céline TAFELSKI, Stéphane BARDY, Jean-François ROCHEDREUX, Bruno CRUSEL, Marie-Louise AT, Pascal PRAGNERE, Laurence PUJOL, Joëlle VILLENEUVE, Louis BARRET

Membres présents non votants : Mesdames, messieurs,

Philippe GRANIER, Philippe MARAVAL, Marie-Claire MALROUX, Agnès BRU, Christian LAFON, Yves CHAPRON

Membres excusés : Mesdames, messieurs,

Emmanuelle PIERRY (pouvoir à Francis SALABERT), Dominique MAS (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Naïma MARENGO (pouvoir à Gisèle DEDIEU), Sylvie BASCOUL-VIALARD (pouvoir à Jean-Michel BOUAT), Geneviève PEREZ (pouvoir à Steve JACKSON), Patrick BETEILLE (pouvoir à Enrico SPATARO)

Votants : 50

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 28 SEPTEMBRE 2017

N° DEL2017_173 : AIDE À L'IMMOBILIER VOL STAHL

Pilote : Développement économique, enseignement supérieur, recherche

Monsieur Robert GAUTHIER, rapporteur,

VOL-Stahl France est une SAS issue de la reprise à la barre du tribunal en novembre 2016 par Messieurs Mikhail et Sergey VOLOSKOV de l'entreprise AEDT située à Saint-Juéry. Cette création répond à des objectifs de croissance de l'entreprise VOL-Stahl GmbH Allemagne dont ils sont également les actionnaires et qui désire pénétrer les marchés du sud de l'Europe.

L'entreprise fabrique des profilés aciers qui complètent la gamme de ceux vendus par VOL-Stahl GmbH Allemagne et dont les objectifs à terme sont de :

- récupérer les marchés perdus par AEDT
- fabriquer et vendre des produits notamment pour la filière automobile, les cuisines industrielles, les stations de traitements des eaux.

Le CA visé de Vol Stahl France est de 2,7M€ en 2017 et de 8M€ en 2018.

L'examen des équipements de production d'AEDT a montré que la capacité actuelle de l'usine est d'environ 50 000 tonnes par an, avec une production en 3 x 8, alors que la société ne produit pour le moment que 1 500 tonnes de profilés avec une seule équipe. La principale stratégie adoptée pour améliorer la situation de la société sera d'augmenter dans un premier temps la production jusqu'à 15 000 tonnes en employant et formant une deuxième équipe (cadres et opérateurs).

L'entreprise Vol Stahl France prévoit des investissements à hauteur de 2,7 M€ pour développer son outil industriel et asseoir son positionnement stratégique :

- Achat du bâtiment et rénovation (400K€)
- Création d'une station de traitement des eaux du fait de l'augmentation de production (630 K€)
- Amélioration de l'outil de production : Four traitement de fumées et tour CN (cylindres de profilage) (1700K€)

L'entreprise emploie actuellement 36 personnes et prévoit la création de 16 emplois supplémentaires à 3 ans.

La communauté d'agglomération de l'Albigeois, dans le volet économique du projet de territoire « Grand Albigeois – Cap 2030 », met en exergue la nécessité d'un accompagnement spécifique des entreprises industrielles et de services susceptibles de créer un volume d'emplois significatif sur le territoire.

Un pré-dossier FEDER a été déposé par l'entreprise auprès de la Région, gestionnaire du fonds européen pour soutenir ces nombreux investissements. Elle sollicite également l'accompagnement financier de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Aussi, conformément au règlement des aides aux entreprises voté en conseil du 27 mars 2017 et sous réserve d'une intervention financière à montant au moins égal de la Région et/ou de l'Europe, la Communauté d'agglomération, chef de file consacré par la loi NOTRe du 7 août 2015 en matière d'aides à l'immobilier d'entreprises, pourrait soutenir l'entreprise au travers d'une aide à l'immobilier d'un montant de 10 K€, soit 2,5% du montant HT des dépenses retenues de 400K€ (achat du bâtiment).

L'aide présente un caractère « d'incitativité » dans la mesure où l'entreprise a besoin de recourir aux financements privés pour réaliser ces investissements et qu'aucune des dépenses envisagées n'a à ce jour été engagée.

Il vous est demandé d'approuver l'attribution de l'aide financière à la société VOL STAHL selon les modalités de la convention ci-annexée.

Le conseil de communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le règlement transitoire des aides aux entreprises délibéré le 27 mars 2017,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 14 septembre 2017,

CONSIDÉRANT l'intérêt de la communauté d'agglomération de l'Albigeois, au regard de sa compétence de plein droit en aide à l'immobilier d'entreprise, pour le développement des entreprises locales et la création d'emplois,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE l'attribution d'une aide à l'immobilier d'un montant de 10 000 euros à l'entreprise VOL STAHL FRANCE.

APPROUVE les modalités de la convention ci-annexée.

AUTORISE la présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois, ou le vice-président délégué au développement économique, à accomplir toutes les formalités nécessaires à cette opération et à signer tous les actes afférents.

Pour extrait conforme,
Fait le 28 septembre 2017,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL